



DE LA BIENVEILLANCE A LA PERFORMANCE

Un module de formation de 14 heures

Une formation ludique impactante

BRAINCOM
38 avenue de garlande
92220 Bagneux
01 41 41 52 30

braincom@orange.fr



BrainCom® Centre de formation : Espace Garlande 38 avenue de Garlande 92220 Bagneux
www.braincom.fr mail : braincom@orange.fr tel : 01 41 41 52 30

SAS Siret 839961216 00018 N° déclaration d'activité en cours auprès de la DIRECCT Ile de France



DE LA BIENVEILLANCE A LA PERFORMANCE

PROGRAMME

EFFICACITE MANAGERIALE ET COMPETENCES COMPORTEMENTALES

OBJECTIF

S'entraîner au management bienveillant, source de motivation, vecteur de diminution du stress et réserve de productivité

Asseoir une saine estime de soi pour mieux collaborer

Développer son leadership au service de l'intelligence collective

DUREE

14 heures 2 jours

PROFIL DU STAGIAIRE

Responsable RH, manager.

PREREQUIS

Aucun

COMPETENCES VISEES

Savoir communiquer de façon non violente

Avoir une posture orientée maintien des relations et solutions

Prendre conscience de son capital de confiance en soi et en l'autre pour le développer face à l'incertitude de notre monde VICA (volatile, incertain, complexe et ambigu)



BrainCom® Centre de formation : Espace Garlande 38 avenue de Garlande 922220 Bagneux
www.braincom.fr mail : braincom@orange.fr tel : 01 41 41 52 30

SAS Siret 839961216 00018 N° déclaration d'activité en cours auprès de la DIRECCT Ile de France

CONTENU ET PROGRESSION PEDAGOGIQUE

1) Estime de soi : prendre soin de soi pour prendre soin du collectif

- a) Un capital personnel à connaître et stimuler
- b) Des clés pour l'estime de son être et l'estime de son agir
- c) Les quatre étapes de la communication non violente de Rosenberg
- d) Mise à plat et respect de ses priorités

2) Leadership et intelligence collective

- a) Trois bases d'innovation managériale d'Isaac Getz, exercices sur le lâcher prise, l'égalité intrinsèque et la transparence ;
- b) Les quatre fenêtres de l'information de Johari
- c) Trois besoins et peurs au cœur des interactions humaines. Will Schutz
- d) Passer du triangle dramatique et infernal des relations selon Karpman au triangle de l'empowerment
- e) L'approche systémique des problèmes et solutions

3) Bienveillance, bien-être et performance selon Rodet et Desjacques

- a) Cinq leviers pour augmenter les émotions positives,
- b) Cinq leviers pour diminuer les émotions négatives,
- c) Idées pratiques, questions pour mieux manager vos collaborateurs, références scientifiques.



FORMATEUR (MINI CV)

TOUS NOS FORMATEURS SONT FORMES AU METHODES PEDAGOGIQUES ET DE COMMUNICATION AINSI QU'AUX METHODES D'ANIMATION DE FORMATION FUNNY LEARNING®.



Muriel Rosset, coach PNL, bilans de compétences

Prestataire de formation enregistrée auprès de la préfecture

Auteur de « oser la bienveillance au travail » dans « sortir du harcèlement moral conseils d'expert », L'harmattan 2015

Publication universitaire prochaine dans pratiques de l'ergonomie, de la méthode aux applications : « une démarche et une motivation collaboratives, proactives et fécondes ».

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Ice breakers : brises glaces ludiques et efficaces pour libérer la parole, l'écoute et la créativité

Exercices personnels, en binôme ou en groupe, questionnaires pratiques pour asseoir l'intelligence collective,

Livret pour poursuivre après la formation

DISPOSITIF DE SUIVIE ET D'EVALUATION DE LA FORMATION

Questionnaire d'évaluation a chaud et possibilité de coaching individuel sur devis

LES DATES

TOUTES LES SESSIONS ONT LIEUX ENTRE 09H ET 17H (INTEGRANT UNE HEURE DE REPAS LIBRE)

- 1 & 2 octobre 2018
- 19 & 20 novembre 2018

LIEUX

Centre de formation BrainCom : Espace Garlande 38 avenue de Garlande 92220 Bagneux

Dans votre établissement ou votre cabinet : nous contacter braincom@orange.fr



BrainCom® Centre de formation : Espace Garlande 38 avenue de Garlande 92220 Bagneux
www.braincom.fr mail : braincom@orange.fr tel : 01 41 41 52 30

SAS Siret 839961216 00018 N° déclaration d'activité en cours auprès de la DIRECCT Ile de France

LE TARIF

Tarif individuel 540€ HT TVA 20% Tarif TTC : 648€
La formation professionnelle reste un investissement personnel.

En fonction de votre statut et de la formation envisagée, des financements peuvent-être envisageables sous conditions auprès de

- Votre conseil régional,
- Pôle emploi,
- Votre compte personnel de formation (cpf),
- Votre employeur,
- L'OPCAIF (organisme paritaire agréée au titre du congé individuel de formation) dont vous dépendez

Il existe plus d'une dizaine de financement possibles, parfois cumulable.

Pourtant, clarifier vos droits n'est pas toujours simple BrainCom® vous accompagne dans cette démarche.

En financement personnel pour les professionnels libéraux :

Les heures passées à se former ouvrent droit à un crédit d'impôt si le professionnel de santé a pris en charge, lui-même, le coût de sa formation.

Comment en bénéficier :

- Présenter l'attestation de présence et la facture acquittée
- Compléter et signer la déclaration spéciale modèle 2079-FCE-SD
- Compléter sur la 2035 la rubrique « Crédit d'impôt du chef d'entreprise »
- Reporter le montant du crédit d'impôt sur votre déclaration personnelle 2042 paragraphe 8 – ligne WD

Le montant du crédit d'impôt est égal au produit du nombre d'heures* passées en formation multiplié par le taux horaire du SMIC en vigueur.

* dans la limite de 40 heures par an



BrainCom® Centre de formation : Espace Garlande 38 avenue de Garlande 922220 Bagneux
www.braincom.fr mail : braincom@orange.fr tel : 01 41 41 52 30

SAS Siret 839961216 00018 N° déclaration d'activité en cours auprès de la DIRECCT Ile de France

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Désignation

BrainCom est un organisme de formation professionnelle spécialisé dans les métiers de la santé et de l'industrie de la santé. Son siège social est fixé au 35 avenue de Garlande 92220 Bagneux. BrainCom conçoit, élabore et dispense des formations interentreprises et intra-entreprises, sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- **client** : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de BrainCom.
- **stagiaire** : la personne physique qui participe à une formation.
- **formations interentreprises** : les formations inscrites au catalogue de BrainCom et qui regroupent des stagiaires issues de différentes structures.
- **formations intra-entreprises** : les formations conçues sur mesure par BrainCom pour le compte d'un client ou d'un groupe de clients.
- **CGV** : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- **OPCA** : les organismes paritaires collecteurs agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

Objet et champ d'application

À la suite de la commande d'une formation le Client accepte sans réserve les présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur, en particulier ses conditions générales d'achat.

Documents contractuels

A la demande du Client institutionnel, BrainCom organisme de formation lui fait parvenir en double exemplaire une convention de formation professionnelle continue telle que prévue par la loi.

Elle définit, entre les contractants, les caractéristiques de la formation, les modalités d'exécution et de règlement. - Pour la personne morale, elle lui permet de justifier ses dépenses de formation au titre de son obligation de contribuer à la formation professionnelle de ses salariés.

Le client engage BrainCom organisme de formation en lui en retournant dans les plus brefs délais un exemplaire signé et portant son cachet commercial.

Pour les formations, une facture de la totalité de la prestation est adressée dès la prise de la commande.

Une inscription est définitivement validée lorsque le présent document signé sur les 2 pages et un chèque d'acompte de 100% sont reçus par nos services.

BrainCom convient avec le Client des lieux, dates et horaires des séances de formation.

A l'issue de la formation, BrainCom remet une attestation de formation au Stagiaire.

Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un OPCA, BrainCom lui fait parvenir un exemplaire de cette attestation accompagné de la facture.

Une attestation de présence pour chaque Stagiaire peut être fournie au Client, à sa demande.

A la demande d'un client particulier exerçant au titre de la fonction libérale ou se formant hors de son cadre professionnel à titre personnel, BrainCom® établie avec le dit client un contrat de formation professionnelle à titre individuel

A compter de la signature du contrat, le stagiaire dispose d'un délai de dix jours pour se rétracter, par lettre recommandée avec accusé de réception. Ce délai est porté à quatorze jours dès lors que le contrat est conclu à distance, à la suite d'un démarchage téléphonique ou hors établissement. Article L. 6353-5 du Code du Travail.

Aucune somme ne peut être exigée du stagiaire avant expiration de ce délai. Article L. 6353-6 du Code du Travail.

A l'expiration du délai de rétractation, il ne peut être demandé au stagiaire le paiement de plus de 30 % du prix convenu.



BrainCom® Centre de formation : Espace Garlande 38 avenue de Garlande 92220 Bagneux
www.braincom.fr mail : braincom@orange.fr tel : 01 41 41 52 30

SAS Siret 839961216 00018 N° déclaration d'activité en cours auprès de la DIRECCT Ile de France

Le solde est échelonné au fur et à mesure du déroulement de l'action de formation. Article L. 6353-6 du Code du Travail.

Le stagiaire peut rompre le contrat en cas de force majeure dûment reconnue. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont payées, à due proportion de leur valeur prévue au contrat. Article L. 6353-7 du Code du Travail.

Prix, facturation et règlement

Tous nos prix sont indiqués hors taxes. Ils sont à majorer de la TVA au taux en vigueur.

Toute formation commencée est due en totalité.

Sauf mention contraire, ils comprennent les frais de déplacement et de bouche du formateur.

L'acceptation de la société BrainCom étant conditionnée par le règlement intégral de la facture avant le début de la prestation, la société BrainCom se réserve expressément le droit de ne pas délivrer la prestation au client tant que la totalité de la prestation n'aura pas été réglée dans les conditions prévues ci-dessous.

Les factures sont payables, sans escompte et à l'ordre de la société BrainCom à réception de facture avant le début de la prestation.

En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 8 jours ouvrables, BrainCom se réserve la faculté de suspendre toute formation en cours et /ou à venir.

Règlement par un OPCA

En cas de règlement de la prestation pris en charge par l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé dont il dépend, il appartient au Client de :

- Faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer l'acceptation de sa demande ;
- Indiquer explicitement sur la convention et de joindre à BrainCom une copie de l'accord de prise en charge ;
- S'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

En cas de paiement partiel du montant de la formation par l'OPCA, le solde sera facturé au Client.

Si BrainCom n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCA au 1er jour de la formation, le Client sera facturé de l'intégralité du coût de la formation.

Le cas échéant, le remboursement des avoirs par BrainCom est effectué sur demande écrite du Client accompagné d'un relevé d'identité bancaire original.

Pénalités de retard

En cas de retard de paiement, seront exigibles, conformément à l'article L 441-6 du code de commerce, une indemnité calculée sur la base de trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros.

Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le Client qu'elles ont été portées à son débit.

Refus de commande

Dans le cas où un Client s'inscrirait à une formation BrainCom, sans avoir procédé au paiement des formations précédentes, BrainCom pourra refuser d'honorer la commande et lui refuser sa participation à la formation, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

Conditions d'annulation et de report de l'action de formation

Toute annulation par le Client doit être communiquée par écrit.

Pour toute annulation, fût-ce en cas de force majeure :

- Si une annulation intervient avant le début de la prestation et que l'action de formation est reportée dans un délai de 12 mois à compter de la date de la commande, la totalité du règlement du client sera portée au crédit du Client sous forme d'avoir imputable sur une formation future. Si aucun report n'a été effectué dans ce délai de 12 mois le règlement restera acquis à BrainCom à titre d'indemnité forfaitaire.
- Si une annulation intervient pendant la formation, le règlement reste acquis à BrainCom à titre d'indemnité forfaitaire. En cas de subrogation, le Client s'engage à payer les montants non pris en charge par l'OPCA.

Conditions d'annulation et de report d'une séance de formation

Tout module commencé est dû dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au Client par BrainCom



BrainCom® Centre de formation : Espace Garlande 38 avenue de Garlande 922220 Bagneux
www.braincom.fr mail : braincom@orange.fr tel : 01 41 41 52 30

SAS Siret 839961216 00018 N° déclaration d'activité en cours auprès de la DIRECCT Ile de France

. En cas d'absence, d'interruption ou d'annulation, la facturation de Braincom distinguera le prix correspondant aux journées effectivement suivies par le Stagiaire et les sommes dues au titre des absences ou de l'interruption de la formation.

Il est rappelé que les sommes dues par le Client à ce titre ne peuvent être imputées par le Client sur son obligation de participer à la formation professionnelle continue ni faire l'objet d'une demande de prise en charge par un OPCA.

Dans cette hypothèse, le Client s'engage à régler les sommes qui resteraient à sa charge directement à BrainCom.

D'autre part, en cas d'annulation de la formation par le Client, BrainCom se réserve le droit de facturer au Client des frais d'annulation calculés comme suit :

- si l'annulation intervient plus de 15 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : aucun frais d'annulation
- si l'annulation intervient entre 15 jours et 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 50% du prix H.T. de la formation
- si l'annulation intervient moins de 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 100 % du prix H.T. de la formation

Horaires et accueil

Sauf indication contraire portée sur la fiche de présentation de la formation et la convocation, la durée quotidienne des formations est fixée à sept heures.

Sauf indication contraire portée sur la convocation, à Paris, les formations se déroulent de 09h30 à 13h00 et de 14h00 à 17h30 avec une pause en milieu de chaque demi-journée. Les locaux de BrainCom accueillent les Stagiaires de 09h00 à 18h00.

Pour les formations qui se déroulent en région, les lieux, adresse et horaires sont indiqués sur la convocation.

Effectif et ajournement

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque formation est limité. Cet effectif est déterminé, pour chaque formation, en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques.

Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée.

L'émission d'un devis ne tient pas lieu d'inscription.

Seules les conventions de formation dûment renseignés, datés, tamponnés, signés et revêtus de la mention « Bon pour accord », retournés à BrainCom ont valeur contractuelle.

Une fois l'effectif atteint, les inscriptions sont closes. BrainCom peut alors proposer au Stagiaire de participer à une nouvelle session ou de figurer sur une liste d'attente.

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une formation, BrainCom se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce sans indemnités.

Obligations et force majeure

Dans le cadre de ses prestations de formation, BrainCom est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses Clients ou de ses Stagiaires.

BrainCom ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses Clients ou de ses Stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement fortuit ou de force majeure.

Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à BrainCom, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de BrainCom.

Propriété intellectuelle et copyright

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par BrainCom pour assurer les formations ou remis aux Stagiaires, constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright.

A ce titre, le Client et le Stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de BrainCom. Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le Client et le Stagiaire en vue de l'organisation ou l'animation de formations.



BrainCom® Centre de formation : Espace Garlande 38 avenue de Garlande 922220 Bagneux
www.braincom.fr mail : braincom@orange.fr tel : 01 41 41 52 30

SAS Siret 839961216 00018 N° déclaration d'activité en cours auprès de la DIRECCT Ile de France

Descriptif et programme des formations

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

Confidentialité et communication

BrainCom, le Client et le Stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par BrainCom au Client.

BrainCom s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCA, les informations transmises par le Client y compris les informations concernant les stagiaires.

Cependant, le Client accepte d'être cité par BrainCom comme client de ses formations. A cet effet, le Client autorise BrainCom à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

Protection et accès aux informations à caractère personnel

Le Client s'engage à informer chaque Stagiaire que :

- Des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de BrainCom.
- Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le Stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant.

En particulier, BrainCom conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du Stagiaire, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation.

Enfin, BrainCom s'engage à effacer à l'issue des exercices toute image qui y aurait été prise par tout moyen vidéo lors de travaux pratiques ou de simulations.

Renonciation

Le fait, pour BrainCom de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses présentes ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

Obligation de non sollicitation de personnel

Le Client s'engage à ne pas débaucher ou embaucher le personnel de BrainCom ayant participé à l'exécution du contrat, pendant toute la durée de celui-ci et pendant les deux années civiles qui suivront la cessation des relations contractuelles. En cas de non-respect de la présente obligation, le Client devra verser à BrainCom à titre de clause pénale une indemnité égale à douze fois le dernier salaire, charges patronales en sus, du salarié indûment débauché.

Loi applicable

La loi française est applicable en ce qui concerne ces Conditions Générales de Ventes et les relations contractuelles entre BrainCom et ses Clients.

Attribution de compétence

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la COMPÉTENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BAGNEUX, quel que soit le siège ou la résidence du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie. Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec un Client non professionnel pour lequel les règles légales de compétence matérielle et géographique s'appliqueront. La présente clause est stipulée dans l'intérêt de BrainCom qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

Election de domicile

L'élection de domicile est faite par BrainCom à son siège social au 35 avenue de Garlande 92220 Bagneux



BrainCom® Centre de formation : Espace Garlande 38 avenue de Garlande 92220 Bagneux
www.braincom.fr mail : braincom@orange.fr tel : 01 41 41 52 30

SAS Siret 839961216 00018 N° déclaration d'activité en cours auprès de la DIRECCT Ile de France

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 :

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L.6352-3 et L.6352-4 et R.6352-1 à R.6352-15 du Code du travail. Il s'applique à tous les stagiaires, et ce pour la durée de la formation suivie.

Article 2 : Discipline :

Il est formellement interdit aux stagiaires :

- D'introduire des boissons alcoolisées dans les locaux de l'organisme ;
- De se présenter aux formations en état d'ébriété ;
- D'emporter ou modifier les supports de formation ;
- De modifier les réglages des paramètres de l'ordinateur ;
- De manger dans les salles de cours ;
- d'utiliser leurs téléphones portables durant les sessions ;
- D'accéder aux parties privatives de l'établissement ;
- De fumer y compris la cigarette électronique à l'intérieur des locaux ;
- D'être présent dans les locaux sans badge d'identification ;

Article 3 : Sanctions

Tout agissement considéré comme fautif par la direction de l'organisme de formation pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions ci-après par ordre croissant d'importance :

- Avertissement écrit par le Directeur de l'organisme de formation ;
- Exclusion définitive de la formation

Article 4 : Entretien préalable à une sanction et procédure.

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ne soit informé dans le même temps et par écrit des griefs retenus contre lui. Lorsque l'organisme de formation envisage une prise de sanction, il convoque le stagiaire par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise à l'intéressé contre décharge en lui indiquant l'objet de la convocation, la date, l'heure et le lieu de l'entretien, sauf si la sanction envisagée n'a pas d'incidence sur la présence du stagiaire pour la suite de la formation.

Au cours de l'entretien, le stagiaire a la possibilité de se faire assister par une personne de son choix, stagiaire ou salarié de l'organisme de formation. La convocation mentionnée à l'article précédent fait état de cette faculté. Lors de l'entretien, le motif de la sanction envisagée est indiqué au stagiaire : celui-ci a alors la possibilité de donner toute explication ou justification des faits qui lui sont reprochés.

Lorsqu'une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat est considérée comme indispensable par l'organisme de formation, aucune sanction définitive relative à l'agissement fautif à l'origine de cette exclusion ne peut être prise sans que le stagiaire n'ait été au préalable informé des griefs retenus contre lui et, éventuellement, qu'il ait été convoqué à un entretien et ait eu la possibilité de s'expliquer devant un Commission de discipline.

La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de 15 jours après l'entretien où, le cas échéant, après avis de la Commission de discipline. Elle fait l'objet d'une notification écrite et motivée au stagiaire sous forme lettre recommandée, ou d'une lettre remise contre décharge. L'organisme de formation informe concomitamment l'employeur, et éventuellement l'organisme paritaire prenant à sa charge les frais de formation, de la sanction prise.

Article 5 : Représentation des stagiaires

Lorsqu'un stage a une durée supérieure à 500 heures, il est procédé à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant en scrutin uninominal à deux tours. Tous les stagiaires sont électeurs et éligibles, sauf les détenus admis à participer à une action de formation professionnelle.

L'organisme de formation organise le scrutin qui a lieu pendant les heures de formation, au plus tôt 20 heures, au plus tard 40 heures après le début du stage. En cas d'impossibilité de désigner les représentants des stagiaires, l'organisme de formation dresse un PV de carence qu'il transmet au préfet de région territorialement compétent.

Les délégués sont élus pour la durée de la formation. Leurs fonctions prennent fin lorsqu'ils cessent, pour quelque cause que ce soit de participer à la formation.

Si le délégué titulaire et le délégué suppléant ont cessé leurs fonctions avant la fin de la session de formation, il est procédé à une nouvelle élection dans les conditions prévues aux articles R.6352-9 à R.6352-12.

Les représentants des stagiaires font toute suggestion pour améliorer le déroulement des stages et les conditions de vie des stagiaires dans l'organisme de formation. Ils présentent toutes les réclamations individuelles ou collectives relatives à ces matières, aux conditions d'hygiène et de sécurité et à l'application du règlement intérieur.

Article 6 : Hygiène et sécurité :

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect total de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité. A cet effet, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur dans l'organisme, lorsqu'elles existent, doivent être strictement respectées sous peine de sanctions disciplinaires.

Lorsque la formation a lieu sur le site de BrainCom les consignes générales et particulières de sécurité applicables sont celles de l'espace GARLANDE, remis et consultable à l'accueil.

Au sein de l'espace GARLANDE, l'émargement à l'arrivée et au départ est demandé afin de connaître le nombre de personne présent dans les locaux.

Le port d'un badge d'identification remis à l'accueil est obligatoire.

Lorsque la formation a lieu sur le site de l'entreprise, les consignes générales et particulières de sécurité applicables sont celles de l'entreprise qui accueille la formation

Article 7:

Un exemplaire du présent règlement est remis à chaque stagiaire (avant toute inscription définitive).



BrainCom® Centre de formation : Espace Garlande 38 avenue de Garlande 922220 Bagneux
www.braincom.fr mail : braincom@orange.fr tel : 01 41 41 52 30

SAS Siret 839961216 00018 N° déclaration d'activité en cours auprès de la DIRECCT Ile de France